

# LES PECHEURS THILOIS

## REGLEMENT DES CARTES A LA JOURNEE 2026

- La carte à la journée donne droit à pêcher avec 3 cannes
- 1 canne est autorisée pour les enfants jusqu'à 12 ans pour lesquels la carte est gratuite
- L'ouverture du carnassier (brochet, sandre et black-bass s'étale chaque année du 25 avril jusqu'au 31 janvier inclus.
- Pendant la période de fermeture du carnassier, il est interdit d'utiliser les poissons morts ou vifs ainsi que toutes les catégories de leurres artificiels.
- Taille des carnassiers : brochet : 65 cm – sandre : 50 cm – black-bass : 40 cm
- Il est autorisé 1 prise par jour pour les carnassiers, il est possible de pêcher la friture ou la carpe après cette prise.
- 3 truites sont autorisées par jour, après ces prises le pêcheur devra s'arrêter de pêcher.
- Interdiction de la pêche à la tirette toute l'année.**
  - 1 carpe est autorisée de conserver par jour de moins de 4 KG, la remise à l'eau est obligatoire pour les carpes de plus de 4 KG : commune, miroir ou amour
  - Les bateaux amorceurs et les drones ne sont pas autorisés.
  - Les réserves définies sur les plans d'eau, affichées à l'entrée des lacs sont interdites à la pêche.
  - L'utilisation de barbecue, quelque soit le mode de chauffe (charbon, bois, gaz) ainsi que les feux au sol sont interdits aux abords des étangs.
- Pour le respect de l'environnement, ne pas laisser sur le lieu de pêche : mégots, poissons chats, boîtes d'appats, fil...**

Il est interdit de pêcher les pieds dans l'eau. La société décline toute responsabilité en cas d'accident.

Le respect d'autrui et la courtoisie sont de mise dans notre société.

**BONNE PÊCHE**